

Dossier PC04614521S0009  
Déposé le 20/07/2021

Par	SNC PARC SOLAIRE DE LAS SOLOS DE MARGUY	Références cadastrales
Habitant	132 Chemin du Chateau d'Eau 11620 VILLEMOUSTAUSSOU	A 336; A 345; A 347; A 348; A 349; A 350; A 351; A 352; A 353; A 965; A 1088;
Pour un Projet situé à	Les Terrausses - 46200 LACHAPELLE-AUZAC	Surface du terrain 51687 m <sup>2</sup>

Cet avis doit être transmis au service ADS de la CC CAUVALDOR dans les 15 jours suivants la réception de la demande en mairie (1)

**1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT**

1.1 DOCUMENTS D'URBANISME

P.O.S  P.L.U  Carte Communale  P.L.U Intercommunal  Secteur ABF

Zonage : A 336; A 345; A 347; A 348; A 349; A 350; A 351; A 352; A 353; A 965; A 1088; *PLU: toren*

1-2 OBSERVATIONS DU MAIRE

- Y a-t-il à proximité des bâtiments générant des nuisances (élevages, installations classées, sources de bruit...)?  
 NON  OUI Lesquels ?  
Distance par rapport au projet : m

- Y a-t-il à proximité des habitations susceptibles d'être exposées aux éventuelles nuisances engendrées par le projet ?  
 NON  OUI Distance par rapport au projet : m

- Avez-vous connaissance de risques particuliers auxquels la future construction pourrait être soumise du fait de la nature ou de la situation du terrain ?  
 NON  OUI Lesquels ?

- Le terrain est-il situé dans un lotissement ?  
 NON  OUI Lequel ?

**2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN**

LE TERRAIN CI-DESSUS EST/OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :

Equipements publics et (ou) privé	Desservi : capacité		Non desservi		Sera desservi Par quel concessionnaire et dans quel délai ?	Dates et Services gestionnaires consultés pour avis sur desserte en équipement public
	suffisante	Insuf- fisante	(2)	Longueur en m		
<b>VOIRIE</b> Voirie publique : <input checked="" type="checkbox"/> VC <input type="checkbox"/> RD <input type="checkbox"/> Ch. Expl. <input type="checkbox"/> CR Accès existant : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Voirie privée	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>EAU POTABLE</b> Réseau public Réseau privé		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
<b>ASSAINISSEMENT</b> Réseau public : Unitaire <input type="checkbox"/> séparatif <input type="checkbox"/> Le réseau est-il raccordé à la station d'épuration : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> Capacité de la station : Réseau Eaux pluviales :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<b>ELECTRICITE Basse tension</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>SECURITE INCENDIE</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie conformément à la réglementation en vigueur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
<b>ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		- dans le cas d'un Certificat d'Urbanisme : l'avis du maire portant sur l'aptitude du terrain à accueillir un tel dispositif - dans le cas d'un permis de construire ou d'un lotissement : l'avis du maire sur le dispositif prévu dans la demande
oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>				

(1) Cet avis est réputé favorable sans réserve s'il n'est pas parvenu au service ADS dans le mois de réception de la demande. Il doit être dûment motivé s'il est défavorable.

(2) Le terrain est desservi si le réseau existe au droit de sa façade (même si une traversée de chaussée est nécessaire). Si le terrain n'est pas desservi préciser la distance entre la façade du terrain et l'extrémité du réseau existant.

### 3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

LE PROJET SUSVISE DOIT-IL ETRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES :

Participation pour Voirie et réseaux (PVR) \* mise en place avant le 31/12/2014

Délibération de principe du :

Délibération spécifique du :

Montant à mettre à la charge du propriétaire du terrain (en €) :

Si une convention a été signée avec le propriétaire du terrain : date de convention :

Plan Urbain Partenarial (PUP)

Date de la convention :

Périmètre :

Date d'affichage :

Durée de l'exonération de la Taxe d'Aménagement (TA) :


Taux de la TA applicable sur la Commune : 2% Si Sectorisation : Nom du Secteur : \_\_\_\_\_ Taux applicable : \_\_\_\_\_

- Ces participations pour être exigibles doivent être mentionnées dans l'arrêté d'autorisation de construire ou de lotir (article L.332.28 du code de l'urbanisme). Le montant à prescrire et la date des délibérations doivent impérativement être renseignés.

### 4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

<b>Aspect extérieur et abords</b>	Observations du Maire sur l'aspect extérieur du projet (toitures, façades, clôtures), et son intégration dans l'environnement (plantations, accès, etc...) et l'aménagement des abords :
	Y-a-t'il lieu d'imposer des prescriptions spéciales ? Lesquelles ?
<b>Aires de Stationnement</b>	Observations du Maire :

### 5. AVIS DU MAIRE

<input type="checkbox"/> FAVORABLE (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu) :	Date : <u>20 juillet 2021</u> LE MAIRE <u>Ernest MAURY</u> 
<input checked="" type="checkbox"/> DEFAVORABLE (indiquer les motifs compte tenu des observations figurant aux rubriques ci-dessus) : <u>vain courriel ci-joint.</u>	
<input type="checkbox"/> SURSIS A STATUER (dans le cas où le document d'urbanisme est en cours d'élaboration ou de révision)	